

RÉUNION DU 03 NOVEMBRE 2023

Le trois novembre deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD, Maire.

Etaient présents : Mme et M. Didier Gaillard, Gérard Saint Laurent, Edouard Guilbard, Céline Chulevitch, Maryline Baloge, Eric Bonnet, Eric Feuvrier, Jimmy Hut, Mélanie Jamoneau, Damien Pailloux, Mathilde Pereira.

Etaient absents et excusés : Mmes et M. Dominique Brouard, Mélanie Billaud, Edwige Mahou, Anaïs Sanika.

Pouvoir de Monsieur Dominique Brouard à Monsieur Edouard Guilbard.

Pouvoir de Madame Mélanie Billaud à Monsieur Eric Feuvrier.

Pouvoir de Madame Edwige Mahou à Madame Céline Chulevitch.

Pouvoir de Madame Anaïs Sanika à Madame Maryline Baloge.

Date de la convocation : 27 octobre 2023.

Secrétaire de séance : M. Damien Pailloux.

TARIFS COMMUNAUX

2023

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'un petit nombre de commerçants sont présents de façon régulière sur le marché de la Place des Cloîtres le jeudi soir.

Afin d'encourager le développement de ce marché, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de solliciter une somme de 60 euros à chaque commerçant/artisan au titre de l'année 2023.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de reconduire l'ensemble des tarifs communaux pour l'année 2024 selon le tableau ci-dessous et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires :

SONT CONCERNÉS :	DÉTAILS	Tarifs 2024	
SALLE DES FETES	Bal par entrepreneur	650 €	
	Bal par association communale	150 €	
	Repas, dîner dansant, banquet par association communale ou particulier habitant la commune (pour une soirée)	150 €	
	Repas, mariage, dîner dansant, banquet par association communale ou particulier habitant la commune (pour un week-end)	200 €	
	Repas, mariage, dîner dansant, banquet par professionnel (restaurateur traiteur) ou particulier habitant hors commune (pour une soirée)	200 €	
	Repas, dîner dansant, banquet par professionnel (restaurateur, traiteur) ou particulier habitant hors commune (pour un week-end)	300 €	
	Vin d'honneur, bar seul sans cuisine	50 €	
	Vin d'honneur, bar seul avec cuisine	130 €	
	Vin d'honneur, bar et salle sans cuisine	70 €	
	Vin d'honneur, bar et salle avec cuisine	150 €	
	Concours de cartes, loto	50 €	
	Théâtre, cinéma, spectacle, réunions... (autres manifestations)	60 €	
	Repas côté bar + cuisine	130 €	
	Cuisine		80 €
	Matériel audio/vidéo/sono		70 €
Supplément association hors commune		30 €	

	Caution pour chaque location de salle	500 €
	Participation frais de chauffage par jour	100 €
SALLE SOCIO-ÉDUCATIVE	Réunion	gratuit
	Repas	50 €
	Participation frais de chauffage par jour	50 €
SALLE LA ROMANE	Pour les habitants de la commune :	
	* salle de conférence (étage) sans matériel audio et vidéo	gratuit
	* salle de conférence (étage) avec matériel audio et vidéo	60 €
	Pour les habitants hors commune :	
	* salle de conférence (étage) sans matériel audio et vidéo	100 €
	* salle de conférence (étage) avec matériel audio et vidéo	160 €
	caution pour chaque location payante	500 €
	Participation frais de chauffage par jour	50 €
DROIT DE PLACE	Pour les non-sédentaires occasionnels (à chaque passage)	80 €
	Pour les non-sédentaires occasionnels (étal de moins de 6 mètres)	40 €
	Pour les non-sédentaires habituels sans électricité (annuel) :	
	* véhicules de vente, camion magasin, étal de 6 mètres	80 €
	* étal simple (3 mètres)	40 €
	Pour les non-sédentaires habituels avec électricité (annuel) :	
	* véhicules de vente, camion magasin, étal de 6 mètres	80 € + 60 €
	* étal simple (3 mètres)	40 € + 60 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	* Bar Tabac Place des Cloîtres	40€/an
	* Boulangerie Rue de la Croix Brousseau	40€/an
CIMETIERE	Concession trentenaire (dont 1/3 pour CCAS)	150 €
COLUMBARIUM	Concession trentenaire (dont 1/3 pour le CCAS)	500 €
ESPACE CINERAIRE	Concession trentenaire avec cavurne (dont 1/3 pour le CCAS)	350 €
JARDIN DU SOUVENIR		gratuit

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENR

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que suite à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, le gouvernement a demandé aux communes de définir les zones d'accélération des ENR ; ces zones constituant un nouvel outil de planification territoriale.

Néanmoins, l'Etat n'a pas affiché de méthodologie intercommunale précise, alors même que la stratégie au ENR est un enjeu important devant être intégré dans le PLUi, qui sera demain l'outil principal concernant l'aménagement du territoire de chacune des communes de la CCPG.

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, l'agrivoltaïsme, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

La création de zones d'accélération permet d'avoir des zones d'exclusion.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident d'approuver la carte de vigilance et les recommandations du PETR du Pays de Gâtine pour les projets d'implantation et le renouvellement des parcs éoliens et le photovoltaïque.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

PLUi

Une commission de travail se réunira le jeudi 23 novembre 2023 à 20 h 00 pour le dossier du PLUi : définition des zones constructibles, classement des haies...

PÉRIMÈTRE
DÉLIMITÉ DES
ABORDS

Monsieur le Maire informe les membres présents que la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine prévoit aujourd'hui la création de périmètre délimité des abords (PDA) au titre de l'article L621-30-II du Code du Patrimoine.

Dans ce périmètre, l'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou abords (Art L621-32).

L'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France n'est donc plus régie par le principe de co-visibilité mais s'applique sur la totalité des travaux dans ce périmètre.

Sur le territoire de la commune, deux édifices sont protégés au titre des monuments historiques (Chapelle Jean Boucard et Croix Hosannièr) générant des abords.

Les servitudes AC1 (périmètres de 500 m autour des monuments) aujourd'hui applicables peuvent donc être modifiées en un seul périmètre délimité des abords.

L'Architecte des Bâtiments de France propose un périmètre délimité des abords pour les monuments historiques de Ménigoute.

Les membres présents estiment qu'il y a lieu de réfléchir quant à cette proposition. Ce dossier sera alors revu à la prochaine réunion de Conseil Municipal en décembre.

RELAIS 4GF
LA JONCHERE

Monsieur le Maire informe les membres présents que Orange envisage d'implanter un relais 4GF sur le territoire de la commune, sur le domaine public, environ 28 m², face au lieu-dit La Jonchèr et le long de la voie communale n° 47 (près de la parcelle cadastrée section C n° 242)

A cet effet, un bail sera rédigé entre la Commune de Ménigoute et la Société Totem France. Ce bail précisera les conditions dans lesquelles le bailleur loue à Totem France, l'emplacement technique afin d'y construire l'infrastructure nécessaire.

Le bail avec loyer annuel, est consenti pour une période de 12 ans à compter de ce jour. Le loyer correspondant sera enregistré au budget principal de la collectivité.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer ce bail et tout autre document qui seront nécessaires à ce dossier.

TERRAINS
« LES GRANDES
RIVIERES »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la collectivité est propriétaire de parcelles de terre sur Ménigoute vers « Les Grandes Rivières ». Ces terrains étaient occupés jusqu'à présent par Monsieur Yannick Joly ; ce dernier faisant valoir ses droits à la retraite, le bail devient caduc.

Ces parcelles seront occupées par le GAEC Le Chêne à compter du 1^{er} janvier 2024, moyennant un tarif de base à hauteur de 240 euros pour 1 ha 73 a 10 ca. Ce tarif sera révisé chaque année en fonction de l'indice national des fermages.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

ENTRETIEN DES
CHAUFFAGES

Les membres présents valident les propositions de contrat pour l'entretien annuel des chauffages des bâtiments communaux :

- Contrat auprès de SAV Intensity de Vautebis pour 12 pompes à chaleur dans les différentes locations
- Contrat auprès de la Société Spie de Pompaire pour les systèmes de chauffage Mairie/Salle des Fêtes, Maison de santé, salle des sports

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

TRAVAUX MAIRIE **Lot 11 (électricité)**

Monsieur le Maire informe les membres présents que les travaux initialement prévus et liés à la solution de rétroéclairage de la résille métallique ne seront pas réalisés sur l'immeuble de la Mairie ; ces travaux étant inclus dans le lot n° 11 qui a été attribué à l'entreprise Gatinelect.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident la non-réalisation de ces travaux, ce qui engendre un avenant en moins pour l'entreprise Gatinelect de Parthenay. Avenant à hauteur de 9 314,60 € HT soit 11 177,52 € TTC.

Cet avenant est ainsi validé à l'unanimité par l'Assemblée.

Lot 4 (menuiseries intérieures, protection solaire)

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a eu quelques modifications sur ce lot n° 4 qui a été attribué à l'entreprise Pillet Gingreau.

En effet, la fourniture et la pose de stores de protection solaire intérieur a été supprimée, un double vitrage a été remplacé sur un châssis de la salle du Conseil et des menus travaux ont été nécessaires pour l'adaptation du système de contrôle d'accès. Il y a donc lieu maintenant de régulariser la situation administrative pour ce lot.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident cette modification de marché qui engendre un avenant en moins pour l'entreprise Pillet Gingreau de Parthenay. Avenant à hauteur de 997,00 € HT soit 1 196,40 € TTC.

Cet avenant est ainsi validé à l'unanimité par l'Assemblée.

Lot 8 (peinture)

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a eu quelques modifications sur ce lot n° 8 qui a été attribué à la SARL Pierre Girard, à savoir la peinture de la face extérieure d'un meuble de bureau. Il en ressort un avenant en plus pour un montant de 507,50 € HT soit 609 € TTC.

Il y a donc lieu maintenant de régulariser la situation administrative pour ce lot.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident cette modification de marché qui engendre un avenant en plus pour l'entreprise Pierre Girard.

Cet avenant est ainsi validé à l'unanimité par l'Assemblée.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ces avenants.

Affichage

Les investigations se poursuivent pour mettre en place une borne tactile/totem pour l'affichage obligatoire des documents officiels de la Mairie.

CHATEAU
BOUCARD

La commune de Ménigoute ayant été retenue au titre du loto du Patrimoine, une convention a été signée avec la Fondation du Patrimoine pour lancer la campagne d'appel aux dons ; campagne qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise pour recueillir des fonds dans le but de restaurer le Château Boucard.

CONVENTION
CCPG

Après avoir pris connaissance du dossier, les membres présents autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel en la personne de Madame Corinne Metché pour exercer des missions à la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, à raison de 6 heures hebdomadaires.

PROJET APE

Les membres présents prennent connaissance de la correspondance de l'APE Vasles Ménigoute qui souhaite créer une opération « nettoie ta commune » au printemps prochain. L'objectif serait de programmer une journée où les enfants viendraient avec leurs parents faire une opération de nettoyage de palisse, bord de route.... Chaque enfant volontaire repartirait avec un arbre à planter pour son jardin.

Les élus ne s'opposent pas à cette idée de nettoyage et décident de proposer plutôt une opération globale de plantations d'arbres sur un terrain communal. Une réponse sera formulée en ce sens.

SUBVENTION

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du courrier du club de tennis de table CDJ Pompaire-Ménigoute qui sollicite un soutien financier de la collectivité suite à l'ouverture d'une section tennis de table à Ménigoute avec des entraînements chaque jeudi de 19 h à 21 h à la salle des sports de Ménigoute.

Après en avoir délibéré, les membres présents émettent un avis favorable à cette demande et décident d'accorder un soutien financier à hauteur de 200 euros pour cette année 2023.

Cette dépense sera prélevée à la section de fonctionnement du budget primitif communal 2023.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

BULLETIN
MUNICIPAL

Les membres présents valident le devis de la Société Angevin (Imprimerie Nouvelle) pour l'impression du bulletin municipal annuel : 550 exemplaires pour un montant de 1 668 € HT.

Il sera rappelé aux associations et établissements que la date limite pour remettre les articles est fixée au 26 novembre 2023.

TÉLÉTHON

Les idées s'enchaînent pour la mise en place d'animations dans le cadre du téléthon 2023 : randonnée pédestre, repas, activités sportives, atelier créatif, jeux de société, chasse au trésor.

Une nouvelle réunion pour l'organisation de cette journée du 9 décembre aura lieu demain samedi 4 novembre à 10 heures en Mairie avec la présence des élus et des différentes associations.

FESTIVAL

ORNITHOLOGIQUE

Monsieur Eric Bonnet, Président de l'Association Mainate, Organisatrice du Festival, donne le compte rendu de cette 39^{ème} édition qui vient de s'achever. Il y a eu une bonne fréquentation sur les sites malgré une météo relativement pluvieuse.

Monsieur Bonnet et Monsieur Guilbard adressent leurs remerciements à la commune et aux agents pour leurs investissements et leurs disponibilités.

SÉCURITÉ

Il a été constaté que la circulation devient excessive et dangereuse dans certaines rues du centre-bourg (rue de la Roseaie, Chemin de l'Ancienne Ligne...). Il y a lieu de réfléchir pour sécuriser ces voies.

La commission Voirie se réunira prochainement pour faire le tour de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres,

Le Maire,

Le Secrétaire,